

**Procès verbal**

Le jeudi 02 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Pierre COUDERC.

Secrétaire de la séance : Pascale NATALI

**Présents** : Pierre COUDERC, Jean-Luc GAYRARD, Aline FUENTES, Guilhem CABROL - REVEL, Jean-Marc ROUVELLAT, Pascale NATALI, Valentin DOUMAYROU, Karine CONSTANS, Pascal SERMET, Nadine VERNHES

**Représentés** : Florence BOIDOT représentée par Karine CONSTANS

**Absents et excusés** :

**Ordre du jour** :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal de la séance du samedi 21 mars 2026.
3. Délibération fixant les indemnités de fonctions des adjoints
4. Désignation du délégué à l'Assemblée extra-syndicale du SMICA,
5. Désignation du délégué à l'Assemblée extra-syndicale du SIEDA,
6. Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie
7. Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant du Comité Syndical du SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala)
8. Désignation du délégué titulaire et du suppléant du SIVU Centre de Secours
9. Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant du Comité Syndical du S.M.A.E.P du Viaur
10. Désignation d'un délégué au sein du Syndicat Agence de Gestion et Développement Informatique (AGEDI)
11. Désignation du délégué Aveyron Culture
12. Désignation du correspondant sécurité routière
13. Désignation du correspondant défense,
14. Désignation du correspondant tempête pour Enedis,
15. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres,
16. Composition des commissions communales

Questions diverses

Mr le maire informe le conseil municipal qu'une délibération concernant la création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet 12h30 hebdomadaires sera ajoutée à l'ordre du jour.

**Délibérations du conseil** :

**Nomination du secrétaire de séance** (N° DE\_2026\_012)

Monsieur le maire explique qu'une réponse ministérielle du 11 septembre 2025 indique que la nomination du secrétaire de séance doit faire l'objet d'une délibération à transmettre au titre du contrôle de légalité. Il invite les Conseillers municipaux qui le souhaitent à se porter candidat pour assurer le secrétariat de la séance du jour.

-Mme NATALI Pascale se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la nomination de Mme NATALI Pascale comme secrétaire de séance pour le conseil municipal du 2 Avril 2026

Délibération : adoptée

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 : ajournée pour modification**

**Délibération fixant les indemnités de fonction des adjoints** (N° DE\_2026\_019)

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les article L 2123-20 et suivants,

**Vu** le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut de la fonction publique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**Vu** le budget communal,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21/03/2026, constatant l'élection du Maire et de ses adjoints.

**Vu** les arrêtés de délégations du Maire aux adjoints en date du 24 Mars 2026

**Considérant** que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

**Considérant** que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

**Considérant** que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

**Considérant** que le taux maximum en % de l'indice terminal, est fixé en fonction de la strate démographique soit pour Centres 10.89% pour les adjoints.

Il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints.

Monsieur le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé dans l'article L 2123-23 du CGCT.

**Vu** la proposition de Monsieur le maire afin de fixer les indemnités des adjoints,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **DECIDE**

**DE FIXER** les montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints :

-Maire:.....28.10% de l'indice brut terminal

-1<sup>er</sup> Adjoint :.....10.89% de l'indice brut terminal

-2<sup>ème</sup> Adjointe :....10.89% de l'indice brut terminal

-3<sup>ème</sup> Adjoint :.....10.89% de l'indice brut terminal

L'indemnité du maire est versée à compter du 21 mars 2026,

L'indemnité des adjoints sera versée à compter du 25 mars 2026.

Le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Délibération : adoptée

#### **Désignation du délégué à l'assemblée extra syndicale du SMICA (N° DE\_2026\_013)**

Madame NATALI Pascale a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales

**Vu** les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

**Considérant :**

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales du 15 mars 2026 ;
- que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération DE\_201304093 du 4 avril 2013;

- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;
- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

## **DECIDE**

### **Article 1 – Désignation du délégué**

Est désignée en qualité de déléguée, représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA :  
Madame FUENTES Aline.

### **Article 2 – Mandat**

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

### **Article 3 – Notification**

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du SMICA ;
- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

Délibération : adoptée

### **Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (N° DE\_2026\_024)**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur Pierre COUDERC est le Président. Il a désigné Monsieur Jean-Luc GAYRARD, comme son suppléant à la présidence de cette commission.

### **Sont candidats au poste de titulaires :**

- VERNHES Nadine
- FUENTES Aline
- ROUVELLAT Jean-Marc

### **Sont candidats au poste de suppléants :**

- NATALI Pascale
- BOIDOT Florence
- CABROL REVEL Guilhem

le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour dont 1 par procuration,

**DESIGNE** comme :

- délégués titulaires : VERNHES Nadine, FUENTES Aline, ROUVELLAT Jean-Marc
- délégués suppléants : NATALI Pascale, BOIDOT Florence, CABROL REVEL Guilhem

Délibération : adoptée

### **Désignation du correspondant tempête pour ENEDIS (N° DE\_2026\_023)**

Monsieur le maire indique que la société Enedis demande aux communes de désigner un correspondant « Tempête ». En cas d'aléa climatique, le correspondant tempête pourrait faire le relais entre la commune et Enedis. Il sera invité aux réunions d'information pour découvrir l'organisation et la gestion de crise chez Enedis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention

#### **DESIGNE :**

M COUDERC Pierre

Domicilié : 162 rue du Cap Del Loc 12120 CENTRÈS

Courriel : coucoune12@orange.fr

Tél : 06.84.22.16.53

Comme correspondant Tempête auprès d'Enedis pour la commune de Centrès

Délibération : adoptée

### **Désignation du correspondant Sécurité Routière (N° DE\_2026\_021)**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un élu correspondant sécurité routière afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié de la préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention

#### **DESIGNE :**

M CABROL REVEL Guilhem

Domicilié : 896 route de Tayac 12120 CENTRÈS

Courriel : guitou.cab12@outlook.fr

Téléphone : 06.88.77.11.72

Comme correspondant sécurité routière de la commune de Centrès.

AUTORISE Monsieur le maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître à la préfecture cette décision.

Délibération : adoptée

### **Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie (N° DE\_2026\_015)**

Madame NATALI Pascale a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

**Considérant** le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ;

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour dont 1 procuration, 0 contre et 0 abstention,**

#### **DECIDE**

·**De désigner** pour représenter la commune, Monsieur DOUMAYROU Valentin lequel ici présent accepte les fonctions ;

·D'autoriser Monsieur DOUMAYROU Valentin à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

**Désignation du délégué titulaire et du suppléant du SIVU Centre de Secours (N° DE\_2026\_017)**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat à Vocation Unique (SIVU) CENTRE DE SECOURS DE CASSAGNES-BEGONHES.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 Décembre 1994 n° 942/34 portant création du syndicat à vocation unique du Centre de Secours de Cassagnes-Bégonhès ;

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués selon l'article L 2121-21 du CGCT ou le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention

**DESIGNE en qualité de délégué titulaire**

M. GAYRARD Jean-Luc

adresse personnelle : Route du Céor La Suderie 12120 CENTRÈS

date de naissance : 13/03/1967

courriel : jean-luc.gayrard0179@orange.fr

profession : agriculteur

**DESIGNE en qualité de délégué suppléant**

M. ROUVELLAT Jean-Marc

adresse personnelle : 2249 route de Taurines 12120 CENTRÈS

date de naissance : 23/09/1962

courriel : jmrouvellat@gmail.com

profession : retraité

Délibération : adoptée

**Désignation du délégué du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) (N° DE\_2026\_014)**

Madame NATALI Pascale a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire expose au Comité Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal est élu délégué communal auprès du SIEDA:

M.ROUVELLAT Jean-Marc

Adresse personnelle : 2249 route de Taurines

CP commune : 12120 CENTRÈS

Date de naissance : 23/09/1962

Email : jmrouvellat@gmail.com

Profession : retraité

**Désignation du correspondant défense** (N° DE\_2026\_022)

Conformément à la circulaire du secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants du 26 octobre 2001, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense au sein de chaque commune Française.

L'élu désigné par le Conseil municipal devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense. A ce titre, il entretient des relations étroites avec la délégation militaire départementale laquelle en retour l'informe autant que de besoin de l'actualité défense nationale et départementale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention

**DESIGNE :**

Mme BOIDOT Florence

Domicilié : 417 route de Meljac Travers de la Malénie 12120 CENTRÈS

Courriel : florenceboidot@yahoo.fr

Téléphone : 07.68.00.57.58

Comme correspondante défense de la commune de Centrès.

Délibération : adoptée

**Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant du Comité Syndical du SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Levezou Ségala)** (N° DE\_2026\_016)

Madame NATALI Pascale a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le maire rappelle au conseil que la commune a adhéré au SMELS pour la compétence de l'eau potable;

Considérant le renouvellement du comité syndical, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du délégué au Comité Syndical du SMELS.

Le maire propose donc au conseil de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant au Comité Syndical du SMELS;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour dont 1 procuration, 0 contre et 0 abstention,**

**DECIDE**

·De désigner pour représenter la commune,

Madame VERNHES Nadine laquelle ici présente accepte les fonctions en tant que délégué titulaire

Monsieur SERMET Pascal lequel ici présent accepte les fonctions en tant que délégué suppléant.

·D'autoriser Madame VERNHES Nadine ou Monsieur SERMET Pascal, à être membre du Comité Syndical du SMELS

Délibération : adoptée

**Désignation des délégués titulaires et suppléants du S.M.A.E.P. du Viaur** (N° DE\_2026\_018)

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au Syndicat mixte d'Adduction d'eau potable du Viaur pour la desserte en eau potable.

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants à représenter la commune au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal procède au vote

Mme VERNHES Nadine domiciliée 3670 route de Cassagnes Les Garroustes à Centrès ayant obtenu 11 voix et

M SERMET Pascal domicilié 29 place du Miramont à Centrès ayant obtenu 11 voix ont été proclamés délégués titulaires.

Et

M ROUVELLAT Jean-Marc domicilié 2249 route de Taurines à Centrès ayant obtenu 11 voix et

Mme BOIDOT Florence domiciliée 417 route de Meljac Travers de la Malénie à Centrès ayant obtenu 11 voix ont été proclamés délégués suppléants, pour représenter la commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable du Viaur.

Délibération : adoptée

**Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet 12h30 hebdomadaire (N° DE\_2026\_025)**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service.

Compte-tenu du départ à la retraite de Madame Françoise COUPIAC le 1<sup>er</sup> avril 2026, il convient de recruter un agent afin d'assurer la gestion de l'agence postale.

Considérant que le poste actuel occupé par Madame COUPIAC est au grade Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe.

Considérant que l'emploi peut être occupé par un Adjoint Administratif,

Le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif permanent à temps non-complet à raison de 12h30 hebdomadaires, la rémunération sera calculée par référence de la grille indiciaire correspondant au grade Adjoint Administratif.

**Le conseil après en avoir délibéré par à l'unanimité**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** la création du poste d'adjoint administratif permanent à temps non-complet à raison de 12 heures 30 hebdomadaires, à compter du 2 avril 2026.

**DE MODIFIER** le tableau des emplois,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce poste.

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Délibération : adoptée

**Désignation d'un délégué au sein du Syndicat Agence de Gestion et Développement Informatique (AGEDI) (N° DE\_2026\_020)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des élections municipales, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

-DESIGNE:

Mme BOIDOT Florence, déléguée titulaire,

Mme CONSTANS Karine, déléguée suppléante,

de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre au syndicat la présente décision.

Délibération : adoptée

**Composition des commissions communales** (N° DE\_2026\_026)

Monsieur le maire annonce que le Conseil Municipal peut constituer des commissions thématiques chargées d'étudier les projets.

Le Maire est de droit membre de l'ensemble des commissions.

Le Conseil Municipal approuve les commissions suivantes :

<b>COMMISSION FINANCES ET BUDGET</b> -Préparation et suivi du budget communal et ses budgets annexes -Analyse des dépenses et des recettes -Recherche de financements et de subventions -Planification des investissements	<b>Responsable : COUDERC Pierre, FUENTES Aline</b> <b>Membres :</b> NATALI Pascale ROUVELLAT Jean-Marc DOUMAYROU Valentin VERNHESES Nadine SERMET Pascal
<b>Participative</b> <b>Commission Travaux et Urbanisme</b> - Programme annuel des travaux, - Suivi du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - Aménagement des villages - Rénovation énergétique (en lien avec la commission travaux)	<b>Responsable : GAYRARD Jean-Luc</b> <b>Membres</b> VERNHESES Nadine DOUMAYROU Valentin CABROL REVEL Guilhem ROUVELLAT Jean-Marc BOIDOT Florence NATALI Pascale
<b>Commission du personnel communal</b> -Organisation du travail des agents communaux, -Suivi des besoins en recrutement, -Condition de travail et formation, -Dialogue avec les agents, ...	<b>Responsable : COUDERC Pierre</b> <b>Membres</b> FUENTES Aline CABROL REVEL Guilhem BOIDOT Florence GAYRARD Jean-Luc
<b>Commission Voirie et Assainissement</b> -Routes communales, -Chemins ruraux, -Stations d'épurations, -Réseaux et aménagement, -Sécurité routière -	<b>Responsable : GAYRARD Jean-Luc</b> <b>Membres</b> FUENTES Aline DOUMAYROU Valentin CABROL REVEL Guilhem NATALI Pascale ROUVELLAT Jean-Marc
<b>Commission Agriculture et Ruralité</b> avec les agriculteurs, aux circuits court	<b>Responsable : CABROL REVEL Guilhem</b> <b>Membres</b> DOUMAYROU Valentin

rural Méthanisation	FUENTES Aline COUDERC Pierre
<b>Commission Communication, Tourisme et Vie associative</b> -Communication municipale -Bulletin municipal, -Site internet et réseaux sociaux, -Valorisation du tourisme -Informations aux habitants, -Vie associative, culture et animation -Relation avec les associations, -Organisation d'évènements communaux, Activités culturelles et festives -Soutien aux initiatives locales	<b>Responsable : CONSTANS Karine</b> <b>Membres :</b> VERNHES Nadine BOIDOT Florence ROUVELLAT Jean-Marc FUENTES Aline COUDERC Pierre

<b>Commission Environnement, Patrimoine communaux et Embellissement des villages</b> -Fleurissement, -Espaces verts, -Gestion des déchets, -Protection environnement -Qualité du cadre de vie, -Entretien des bâtiments communaux,	<b>Responsable : NATALI Pascale</b> <b>Membres</b> CONSTANS Karine CABROL REVEL Guilhem BOIDOT Florence
<b>Commission sociale, solidarité et transports scolaires</b> -Aide et accompagnements des habitants, -Suivi des personnes âgées et isolées -Actions intergénérationnelles, -Soutien aux familles et aux jeunes -Organisation des transports scolaires en lien avec la Secrétaire de mairie et les services de la Région ; -Nouveaux arrivants	<b>Responsable : FUENTES Aline</b> <b>Membres</b> CONSTANS Karine BOIDOT Florence ROUVELLAT Jean-Marc

Certaines de ces commissions sont participatives, soit :

- Commission Travaux et Urbanisme
- Commission Voirie et Assainissement
- Commission Agriculture et Ruralité
- Commission Communication et Tourisme
- Commission Environnement, Patrimoine communaux et Embellissement des village-
- Commission Sociale, solidarité et transports scolaires

Délibération : adoptée

#### **Questions diverses :**

Réunion de la commission finances prévue le 7 avril à 20h30

Vote du budget le mercredi 15 avril à 20h30.

Ouverture d'un poste d'agent technique avec conduite du tracteur.

Pierre COUDERC  
Président de séance

Pascale NATALI  
Secrétaire de séance